



JOURNEE MAGHREBINE DE L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

L'ARBITRAGE CCI : DES APPROCHES PRAGMATIQUES ET DES OUTILS INNOVANTS VERS UNE GESTION PLUS EFFICACE DE LA PROCEDURE ARBITRALE

14 JUIN 2019 | TUNIS, TUNISIE

Cette conférence traitera des thèmes d'actualité relevant des spécificités de l'arbitrage international dans le Maghreb. Plus généralement, seront abordées des thématiques relatives à la gestion par la CCI des arbitrages complexes (parties multiples, conventions d'arbitrages multiples, consolidation) et à la procédure de l'*arbitre d'urgence* introduite récemment dans le Règlement d'arbitrage de la CCI. Un panel d'experts et d'arbitres internationaux et régionaux, partageront leur expertise et leur savoir dans le cadre d'un échange interactif avec les participants.

La gestion efficace de l'arbitrage, spécialement en termes de coûts et de temps, fera l'objet de la deuxième partie de la journée. Quel est l'apport de l'arbitrage institutionnel, notamment de la CCI, pour remédier l'allongement excessif de nombreuses procédures arbitrales et à la hausse excessive de leurs coûts pour les parties? Dans cette perspective, seront discutées les questions suivantes: l'articulation médiation et arbitrage, les Règles relatives à la Procédure Accélérée introduites dans la révision 2017 du Règlement CCI ainsi que d'autres outils et procédures mis à la disposition de l'arbitre - tels que la *détermination rapide des demandes et défenses manifestement infondées* - pour renforcer l'efficacité et la célérité de la procédure arbitrale. Dans ce contexte, dans quelle mesure l'arbitre peut-il se doter d'un rôle plus proactif- et de ce fait plus controversé - (de facilitateur ?) - pour favoriser une résolution juste, optimale et efficace du litige tout en respectant le principe du procès équitable?

FRAIS D'INSCRIPTION:

Règlement en Dinars Tunisiens : 250 TND
Règlement en Euros : 100 EUR

Lieu

Hôtel Mövenpick Gammarth
Tunis

Langues de travail

Français - Arabe

Pour plus d'informations

Sami Huerbi
E sami.huerbi@iccwbo.org
T +216 20 216 216

Dania Fahs
E dania.fahs@iccwbo.org
T +971 56 3943

CONTACT POUR INFORMATION ET INSCRIPTION : rania.elani@iccwbo.org

8:00-8:45 ACCUEIL ET INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

8:45-9:00 NOTE DE BIENVENUE

9:00-9:20 ALLOCUTION D'OUVERTURE

9:20-10:45 SPECIFICITES DE L'ARBITRAGE INTERNATIONAL AU MAGHREB:
DEFIS ET PROBLEMATIQUES ACTUELS

Cette session abordera les questions d'actualité relatives à l'arbitrage dans les pays du Maghreb à travers les questions suivantes:

- > L'impact des changements des régimes politiques sur l'arbitrage, notamment quant à l'application du principe de la « force majeure ».
- > Les entreprises publiques et l'arbitrage : quelles questions procédurales particulières? La problématique de l'exécution des sentences contre les entreprises publiques, etc.
- > Le recours en annulation des sentences arbitrales devant le juge maghrébin

10:45-11:15 PAUSE CAFE

11:15-12:15 L'APPORT DE LA CCI DANS LA GESTION PROCEDURALE DES ARBITRAGES
COMPLEXES

Dans le domaine de la gestion des arbitrages dits complexes (qui impliquent des revendications entre parties multiples, conventions d'arbitrages multiples etc.), la CCI a pu développer au fil des dernières décennies des pratiques et des solutions procédurales intégrées dans les règlements de 2012 et 2017 pour renforcer l'efficacité des procédures arbitrales et la prévention des tactiques dilatoires.

Des experts et des représentants de la CCI présenteront dans le cadre de cette session une analyse des articles 6-10 et 12-8 du Règlement CCI, et leur application à des questions qui se sont posées dans la pratique telles que les conditions requises pour les demandes de jonction, et la consolidation des arbitrages afin de prévenir le risque de décisions contradictoires tout en préservant les exigences d'un procès équitable.

12:15-13:00 LA PROCEDURE DE L'ARBITRE D'URGENCE : UN PREMIER BILAN

Cette session passera en revue le rapport récemment publié de la CCI sur la procédure de l'arbitre d'urgence et les enseignements qui se dégagent de l'étude empirique des premières 80 affaires soumises à la CCI depuis l'introduction de cette procédure, et ceci dans une approche comparative avec l'expérience des autres institutions arbitrales afin de favoriser l'application de cette procédure en toute sécurité et transparence.

La discussion s'articulera autour d'une présentation des législations nationales de la région applicables à la procédure d'arbitre d'urgence, notamment quant à l'identification de normes spécifiques applicables à cette procédure et quant à l'exécution des ordonnances rendues par l'arbitre d'urgence.

13:00-14:30 DEJEUNER

14:30-15:40 DES OUTILS INSTITUTIONNELS INNOVANTS A LA DISPOSITION DES PARTIES ET DE L'ARBITRE

- > L'articulation de l'arbitrage avec la médiation et les autres modes alternatifs de résolution des litiges.
- > La procédure arbitrale accélérée : un état des lieux, deux ans après l'introduction des règles relatives à la procédure accélérée dans la révision 2017 du Règlement CCI.
- > La détermination rapide des demandes ou des défenses manifestement infondées «*summary dismissal*» : Définition et mode d'emploi d'un outil innovant.

15:40-16:00 PAUSE THÉ A LA MENTHE

16:00-17:30 L'ARBITRE COMME FACILITATEUR D'UNE SOLUTION AMIABLE ?

Cette session traitera de la question de la facilitation des règlements amiables. Après une description du traitement de cette technique par les différentes lois d'arbitrage (institutionnelles ou nationales) les intervenantes prendront part à un débat contradictoire autour du rôle de l'arbitre comme facilitateur d'une solution amiable:

Est-il souhaitable pour l'arbitre de jouer le rôle de facilitateur et de diriger une conférence de règlement ? Un tel rôle est-il conforme aux attentes des parties à l'arbitrage ? L'impartialité et la neutralité de l'arbitre en tant qu'adjudicateur seraient-elle difficilement conciliables avec un tel rôle ? Est-ce que l'arbitre peut, notamment en cas d'échec d'un accord amiable, poursuivre sereinement son rôle d'adjudicateur du litige, si, le cas échéant, il a exprimé une opinion préliminaire sur le litige ?

17:30-18:00 ALLOCUTION DE CLOTURE

18:00-20:00 RECEPTION

SPONSORS



EN PARTENARIAT AVEC



AVEC LE SOUTIEN DE



- > **Majda Abidi**
 - . Présidente du Tribunal de Première Instance, Grombalia
- > **Omar Al-Jazy**
 - . Membre, Cour Internationale d'Arbitrage, CCI
 - . Avocat Associé, Aljazy & Co. (Avocats et conseillers juridiques), Amman
- > **Sana Belaid**
 - . Membre, Cour Internationale d'Arbitrage, CCI
 - . Conseillère juridique principale, Cisco, Dubaï
- > **Affef Ben Mansour**
 - . Membre, Cour Internationale d'arbitrage, CCI
 - . Avocate au Barreau de Paris, Paris
- > **Cecilia Carrara**
 - . Avocate, Legance Avvocati Associati, Rome
- > **Nadia Darwazeh**
 - . Avocate Associée et Head of Arbitration Clyde & Co, Paris
- > **Diamana Diawara**
 - . Conseillère, Secrétariat de la Cour Internationale d'Arbitrage, CCI, Paris
- > **Caroline Duclerq**
 - . Avocate associée, Altana Avocats
 - . Directrice du MOOC Droit de l'Arbitrage, Paris
- > **Dania Fahs**
 - . Directrice adjointe, ICC MENA, Abu Dhabi
- > **Sami Kallel**
 - . Avocat Associé, Kallel & Associates, Tunis
- > **Joachim Kuckenburg**
 - . Rechtsanwält, Avocat Associé, KAB-Kuckenburg Bureth Boineau & Associés, Paris
- > **Sami Huerbi**
 - . Directeur, Service des règlements des différends, CCI, la Méditerranée, MENA et Afrique
 - . Avocat, Huerbi Law Firm, Tunis, Paris, Abu Dhabi
- > **Alya Ladjimi**
 - . Responsable Adjointe, Centre International d'ADR de la CCI, Paris
- > **Nasr Eddine Lezzar**
 - . Avocat consultant, Alger
- > **Ali Mezghani**
 - . Professeur de droit, Tunis
- > **Tarik Mossadek**
 - . Avocat Associé, Mossadek Law Firm & Partners, Casablanca
- > **Patricia Peterson**
 - . Arbitre, Paris
- > **José Ricardo Feris**
 - . Vice-Président, Commission d'Arbitrage et ADR, CCI
 - . Avocat Associé, Squire Patton Boggs, Paris
- > **Eduardo Silva Roméro**
 - . Membre, Cour Internationale d'Arbitrage, CCI
 - . Avocat Associé, Dechert LLP, Paris
- > **Hatem Rouatbi,**
 - . Avocat, Directeur, Centre d'Etudes de Recherches et de Documentation des Avocats, Tunis
- > **Kamal Sefrioui**
 - . Avocat Associé, Sefrioui Law Firm, Paris
- > **Ismail Selim**
 - . Directeur, Centre Régional du Caire pour l'Arbitrage Commercial International, Le Caire
- > **Riadh Touiti**
 - . Membre de la Commission d'Arbitrage et ADR de la CCI
 - . Avocat, Touiti Avocats, Tunis

COMMENT S'INSCRIRE:

Veuillez compléter et retourner le formulaire d'inscription en indiquant la méthode de paiement:

Email: rania.elani@iccwbo.org

Tél : + 216 71 840 297

Site web: www.iccarbitration.org

L'inscription sera confirmée lors de la réception du formulaire et des frais d'inscription.

LANGUES DE TRAVAIL:

Les débats et les interventions se tiendront en Français et en Arabe (avec une traduction simultanée).

FRAIS D'INSCRIPTION:

Règlement en Dinars Tunisiens : 250 TND

Règlement en Euros : 100 EUR

Les frais incluent le déjeuner, la réception, les rafraîchissements ainsi que les fournitures nécessaires au séminaire.

PAIEMENT:

Merci de bien indiquer le titre de la conférence et le nom du participant.

Règlement en Dinars Tunisiens: 250 TND

Compte en TND

Titulaire du compte: Bureau Régional de la CCI

Banque: Arab Tunisian Bank (ATB)

114, Avenue Jugurtha - Tunisie

IBAN: TN59 0190 5032 1129 7193 6167

BIC (Swift): ATBKTNTT

Transfert bancaire : Bureau Régional de la CCI

Règlement en Euros : 100 EUR

Compte en EUR

Titulaire du compte: Bureau Régional de la CCI

Banque: Arab Tunisian Bank (ATB)

114, Avenue Jugurtha - Tunisie

IBAN: TN59 0190 5032 1121 9218 7408

BIC (Swift): ATBKTNTT

VOYAGE ET HEBERGEMENT:

Les frais de déplacement et l'hébergement ne sont pas compris. Les participants sont responsables de leurs propres arrangements de voyage et d'hôtel.

ANNULATION:

50% de la contribution pourrait être récupérée en cas d'annulation signalée par un avis écrit avant le 5 juin 2019. Les annulations survenant après cette date ne sont pas remboursables.

Cependant, il est possible d'établir un transfert de participation d'une personne à une autre appartenant au même organisme ou à la même compagnie sans aucune charge supplémentaire à condition de le signaler avant la conférence par email au:

rania.elani@iccwbo.org

LA COUR INTERNATIONALE D'ARBITRAGE DE L'ICC

La Cour Internationale d'Arbitrage est l'institution d'arbitrage leader au niveau mondial. Depuis sa fondation en 1923, la Cour a administré plus de 24 000 affaires et contribué à la résolution de nombreuses problématiques dans les litiges commerciaux internationaux contribuant à soutenir les échanges commerciaux et l'investissement.

La Cour offre aux parties un mécanisme neutre, flexible et évolutif pour la résolution des litiges. Elle garantit aux parties la confidentialité et la liberté de concevoir une procédure sur-mesure pour le règlement de leur différend. Tandis que le litige est résolu par des arbitres indépendants, la Cour supervise la procédure d'arbitrage de A à Z, tout en s'assurant de la qualité du processus et de l'exécutabilité de la sentence.

Les membres de la Cour sont nommés par le Conseil Mondial d'ICC sur proposition des groupes et comités nationaux. Les 176 membres pour le mandat 2018-2021 ont été nommés en Juin 2018 et représentent plus de 100 juridictions, avec parité entre hommes et femmes. Leurs horizons professionnels juridiques et culturels divers garantissent le traitement attentif et objectif de chaque affaire.

Le Secrétariat de la Cour, dirigé par le Secrétaire Général, est composé d'une équipe permanente de plus de 80 juristes de 37 nationalités différentes et maîtrisant tout autant de langues.

Le Secrétariat est divisé en plusieurs équipes de gestion des affaires, dont sept sont basées à Paris, une à Hong Kong, une à New York, une à São Paulo et une autre à Singapour.

Pour plus d'informations: www.icc-arbitration.org



Virgile : célèbre mosaïque romaine représentant le poète «Virgile» et ses muses «Cléo» et «Melpomène». Musée du Bardo, Tunis – Tunisie.

SPONSORS

Dechert
LLP

ALTANA
VOCATS • PARIS


Aljazy & Co.
Advocates & Legal Consultants


Maher Snoussi & Associés
Cabinet d'Avocats

EN PARTENARIAT AVEC



AVEC LE SOUTIEN DE


مركز الدراسات والبحوث والتوثيق للمدامين
CENTRE D'ÉTUDES DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION DES AVOCATS